

Image not found or type unknown



Carte sz séjour Travailleur temporaire et reprise des études

Par **Raj25**, le **13/06/2023** à **13:23**

Bonjour,rnrn rnrnJe fais actuellement un CDD et j'ai une carte de séjour travailleur temporaire , avant d'avoir ce CDD j'avais une carte de séjour étudiant et puis un APS et puis j'ai fais un changement de statut pour avoir ma carte actuelle.rnrnla question ; puisse-je reprendre mes études et refaire un changement de statut de travailleur temporaire vers étudiant ?